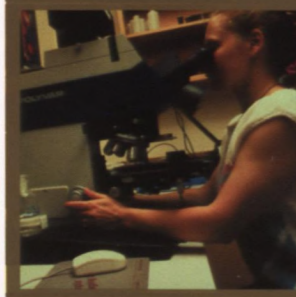


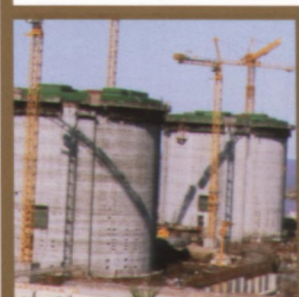
RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
DU COMMERCE INTERNATIONAL



CANADA

et l'avenir de

**L'ORGANISATION
MONDIALE DU
COMMERCE**



Canada

LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20094997 5

DOCS

CA1 EA 99C12 EXF

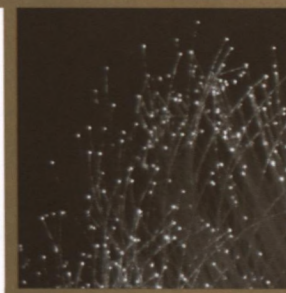
Canada. Dept. of Foreign Affairs
and International Trade

Canada and the future of the World
Trade Organization : Government
response to the Report of the
Standing Committee on Foreign

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
DU COMMERCE INTERNATIONAL**



LE CANADA
et l'avenir de
**l'ORGANISATION
MONDIALE DU
COMMERCE**



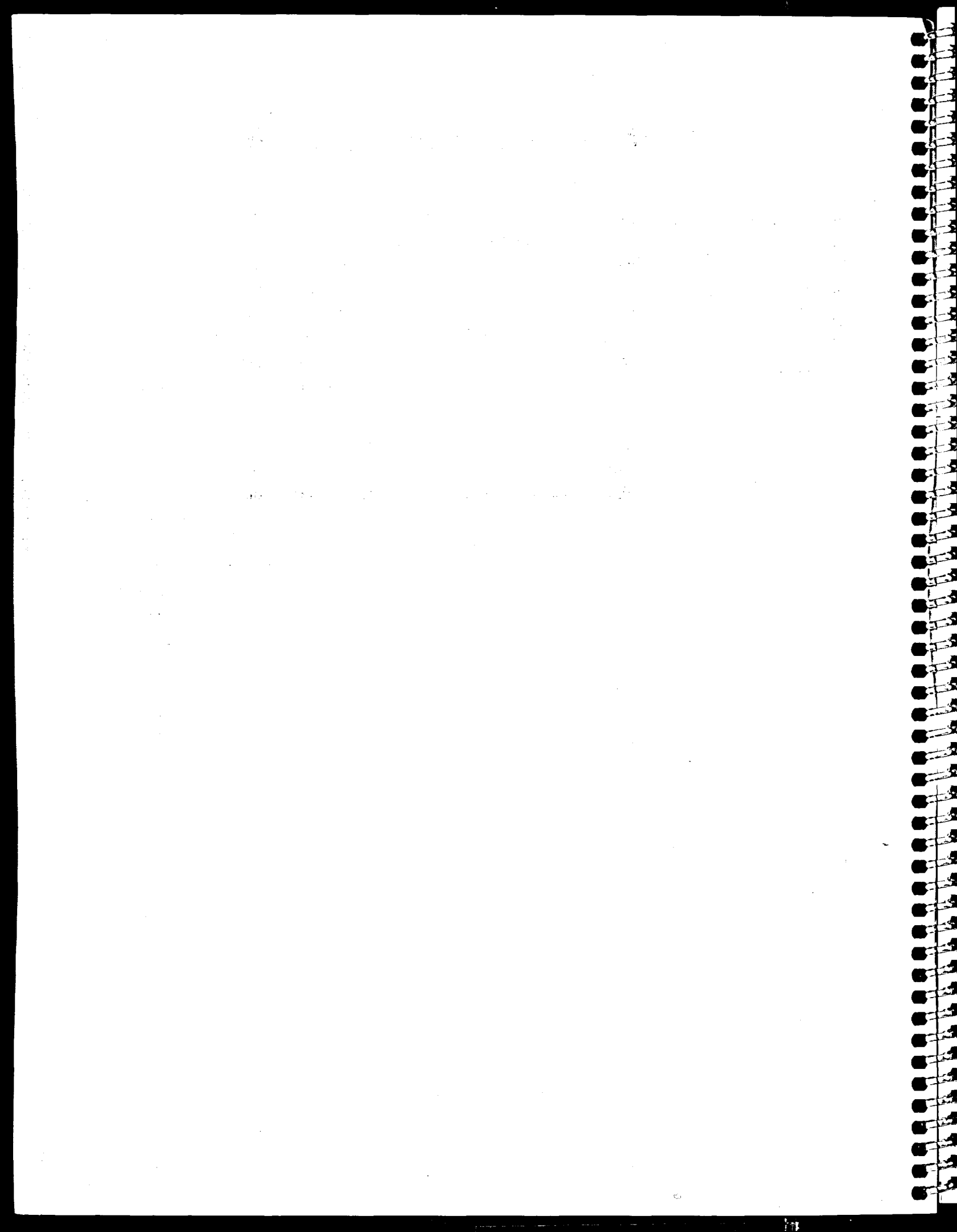
© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada, 1999
ISBN-0-662-64554-5
N° de catalogue E2-195/1999

Produit par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

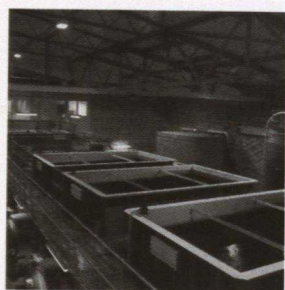


Table des matières

| | |
|--|----|
| Réponse du gouvernement | 5 |
| Priorités commerciales générales du Canada | 7 |
| Consultations auprès des Canadiens | 10 |
| Agriculture et agroalimentaire | 11 |
| Services | 13 |
| Accès aux marchés | 16 |
| Environnement et dimensions sociales du commerce | 18 |
| Environnement | 19 |
| Travail | 21 |
| Droits de la personne | 22 |
| Commerce et développement | 23 |
| Culture | 25 |
| Technologies naissantes | 26 |
| Propriété intellectuelle | 27 |
| Investissement et politique de concurrence | 27 |
| Amélioration de l'OMC | 29 |
| Règlement des différends | 30 |
| Transparence | 31 |



RÉPONSE DU GOUVERNEMENT



Le gouvernement désire remercier le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international pour le rapport qu'il a rendu public en juin, intitulé *Le Canada et l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce*. Le travail du Comité joue un rôle important dans les préparatifs du gouvernement en vue des prochaines négociations commerciales qui se dérouleront sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et montre à quel point l'engagement du gouvernement à consulter les Canadiens de toutes les régions et de tous les secteurs de la société lui est précieux.

La mondialisation a eu sur l'économie internationale et sur le système des échanges commerciaux une influence profonde, dont il est certain qu'elle va continuer à se manifester. Grâce au perfectionnement des télécommunications et des technologies de l'information, à l'évolution des pratiques commerciales et à diverses autres transformations, on assiste aujourd'hui à une multiplication des débouchés en matière de commerce et d'investissement. Plus que jamais auparavant, les Canadiens tirent parti de ces changements pour vendre, explorer, investir ou offrir des services de consultation aux quatre coins du globe. La vente de nos produits et services sur les marchés mondiaux favorise la croissance de l'économie nationale, contribue à la création d'emplois en faveur des Canadiens, permet de faire connaître nos valeurs à l'étranger et renforce le tissu social au pays même.

La réduction des obstacles au commerce et l'amélioration des règles qu'ont rendues possibles les négociations multilatérales ont grandement avantage le Canada, qui est aujourd'hui intégré à l'économie mondiale à un degré sans précédent. Pour pouvoir continuer à créer de nouveaux emplois, favoriser la réussite de nos entreprises, développer nos capacités technologiques et maintenir un standard de vie élevé, nous devons avoir un accès sûr aux marchés étrangers. En effet, plus de 40 % des biens et services produits au Canada sont exportés et un nouvel emploi sur trois est lié à nos échanges avec l'étranger; par ailleurs, la concurrence internationale à laquelle nous devons nous mesurer contribue à dynamiser notre économie et à stimuler l'innovation.

« Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, notre entreprise est plus concurrentielle sur les marchés internationaux. Cela facilite notre croissance et crée des emplois. »

Wendy Macdonald,
présidente et chef de la direction,
BC Bearing Engineers Limited,
Burnaby (Colombie-Britannique)

Le Comité propose quarante-cinq recommandations destinées à aider à la réalisation des priorités commerciales du Canada. Ces recommandations reconnaissent que les Canadiens comprennent les bienfaits que procure le commerce extérieur et désirent tirer parti des possibilités qu'il offre. Elles reconnaissent aussi que tous les Canadiens — enseignants, gens d'affaires, artistes ou agriculteurs — peuvent jouir de ces retombées positives et que le commerce contribue à améliorer la situation de l'emploi, à élargir les choix des consommateurs et à faire baisser les prix. Enfin, le rapport du Comité reconnaît également que le commerce contribue à faire croître la compétitivité des entreprises et à stimuler les innovations, ce qui ne peut qu'avoir des effets favorables pour les générations futures.

Le Comité estime que le Canada a des intérêts à gérer aussi bien dans une optique commerciale que dans une perspective plus générale, axée sur les valeurs et les principes. Le gouvernement convient que l'activité commerciale ne doit pas s'intéresser uniquement à accroître l'efficacité des échanges. Un système plus ouvert et reposant sur des règles acceptées de tous peut aussi aider à protéger l'environnement, à promouvoir la paix et la sécurité, et à améliorer les conditions sociales. Depuis la création, il y a plus de cinquante ans, du système commercial multilatéral que nous connaissons aujourd'hui, le gouvernement canadien a conservé son pouvoir d'adopter des règlements dans l'intérêt public, et il n'entend pas céder ce pouvoir. Le Canada se doit de participer au régime mis en place sous l'égide de l'OMC s'il veut assurer le bien-être économique de sa population à l'avenir et continuer de promouvoir l'intérêt public général.

Pour faire en sorte que le système commercial multilatéral desserve les intérêts de tous les Canadiens, le Comité recommande au gouvernement d'approcher la prochaine série de négociations en adoptant à la fois une vision à long terme et des objectifs précis. Le gouvernement est d'accord

avec ce point de vue et est en train de mettre au point un ensemble de priorités qu'il présentera à la Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle. La participation à cette rencontre et aux étapes ultérieures mènera à la conclusion d'accords commerciaux qui auront pour effet d'accroître les débouchés d'exportation des Canadiens, de mettre en place des règles qui se traduiront par un régime de concurrence équitable et d'engendrer des bienfaits en faveur de toutes les couches de la société et de toutes les régions du monde. Nous tenons à assurer la Chambre que le gouvernement n'aura de cesse qu'il n'obtienne des résultats conformes aux aspirations des Canadiens.

Priorités commerciales générales du Canada (recommandations 5, 7 et 43)

Le Canada a l'habitude du commerce international. En effet, au moins 40 % de son économie repose sur l'échange de biens et de services avec l'étranger. Aussi le bien-être économique et social des Canadiens repose-t-il dans une large mesure sur la présence d'un système commercial multilatéral efficace et fondé sur des règles acceptées de tous.

Le Canada tire des avantages considérables de la réduction des obstacles au commerce et de l'amélioration des règles qui résultent des négociations multilatérales. Vu le degré élevé d'intégration de notre économie aux marchés mondiaux, l'accès sûr à ces marchés revêt pour nous une importance vitale. C'est cet accès qui donne aux entreprises la confiance nécessaire pour investir dans les usines, le matériel et les activités de recherche et développement qui leur permettront de desservir ces marchés.

Les Canadiens comprennent le rôle important que joue le commerce international dans leur vie. C'est grâce au commerce, en effet, qu'on peut construire des écoles, favoriser l'expansion des entreprises et créer de nouveaux emplois. Le commerce nous permet certes d'améliorer la société, mais il nous force également à nous mesurer à la concurrence, à innover et à rechercher l'excellence.

Grâce à l'ouverture exceptionnelle de notre économie sur le monde, nous pouvons aborder les prochaines négociations avec assurance et avec de nombreux atouts en main. Notre économie comprend peu de secteurs

jouissant d'un degré de protection significatif, et nos produits satisfont déjà à la plupart des normes internationales ou les dépassent même. L'Accord de libre-échange avec les États-Unis (ALE) puis l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ont donné l'élan nécessaire pour effectuer les adaptations structurelles qui permettent à l'économie canadienne de soutenir la concurrence internationale. Aussi l'économie est-elle en pleine croissance, stimulant la création d'emplois à un rythme qu'on n'avait pas vu depuis des décennies, exportant à des niveaux sans précédent, et offrant aux entreprises canadiennes les moyens de s'adapter aux débouchés qui s'offrent à l'étranger.

« Depuis un an et demi, nos effectifs sont passés de 203 à 261 salariés et nous engageons encore plus de personnes pour honorer les commandes de nos clients américains. L'augmentation de ces activités et de nos effectifs est attribuable en grande partie à l'ALENA, qui a rendu le marché américain plus accessible et nous permet d'y être plus compétitifs. »

Jean-Marc Rioux,
secrétaire syndical,
ABB Canada,
Varenes (Québec)

Le Canada participe activement à l'OMC pour veiller à ce que le régime commercial international continue de s'adapter à l'évolution de l'économie mondiale. L'incidence de la mondialisation intervient toutefois sur plusieurs fronts à la fois. La paix et la sécurité, l'environnement, le développement international et la culture sont autant d'éléments qui mettent en évidence la portée de la mondialisation et les bienfaits qui peuvent en découler si nous collaborons de manière efficace avec nos partenaires étrangers.

L'objectif primordial de l'OMC est de veiller à ce que les échanges commerciaux s'effectuent librement et sans heurts, de façon juste et prévisible. Le Canada appuie cet objectif et continuera de participer à l'OMC afin de contribuer au développement d'un système commercial multilatéral plus vigoureux et plus prospère. Le gouvernement convient avec le Comité que, depuis sa création, le système actuel s'est avéré avantageux pour le Canada. Ce système fondé sur des règles d'application universelle est en effet d'une importance capitale pour le

commerce canadien. Le gouvernement appuie la recommandation 43 et veillera à ce que les accords commerciaux régionaux auxquels nous adhérons restent compatibles avec les dispositions de l'OMC. Le Canada continuera d'œuvrer en vue de faire en sorte que l'OMC devienne une institution forte, transparente, crédible et fondée sur des règles acceptées de tous, capable de gérer le fonctionnement du système commercial mondial.

Il faut de nouvelles négociations pour veiller à ce que le système commercial multilatéral puisse s'adapter aux transformations économiques, technologiques et sociales du marché mondial. Le gouvernement est entièrement d'accord avec les principes énoncés dans la recommandation 5 pour aider à promouvoir et à défendre les intérêts du Canada. Lors des prochaines négociations, le Canada aura pour objectif global d'améliorer la qualité de vie des Canadiens en obtenant un accès sûr aux marchés mondiaux, en favorisant l'adoption de règles appropriées, prévisibles et exécutoires pour régir le commerce et l'investissement à l'échelle internationale, et en maintenant son ouverture sur le monde. Pour favoriser la poursuite de cet objectif, nous chercherons à obtenir un consensus à Seattle en vue d'amorcer des négociations sur un large éventail de sujets qui se poursuivraient durant trois ou quatre ans.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation 7 et reconnaît la nécessité de se pencher sur la question de la mise œuvre pour s'assurer que tous les Membres de l'OMC respectent leurs obligations. Une meilleure mise en œuvre des engagements inspirera confiance en l'OMC et en ses règles. Cette confiance, à son tour, favorisera une libéralisation accrue des échanges.

Le Canada retirera certes des bienfaits importants des nouvelles négociations, mais le gouvernement manquerait à son devoir s'il ne rappelait pas que la négociation est un échange. La vaste expérience du Canada en matière de négociations commerciales internationales nous enseigne toutefois qu'on peut atteindre des résultats durables et avantageux pour toutes les parties.

Consultations auprès des Canadiens (recommandations 1, 2 et 8)

Au moins un tiers des recommandations du Comité incitent le gouvernement à solliciter l'opinion des Canadiens au moment où nous préparons à entreprendre de nouvelles négociations. Le gouvernement reste déterminé à consulter la population pour connaître ses aspirations et ses préoccupations afin que les positions qu'il adopte dans les négociations répondent le plus près possible aux besoins de l'ensemble des Canadiens. Les consultations menées jusqu'ici révèlent que les Canadiens comprennent que nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant et qu'ils sont favorables à la libéralisation des échanges commerciaux. Ils sont également conscients de la nécessité de veiller à ce que les bienfaits que procure le commerce soient largement distribués et à ce que les valeurs canadiennes soient protégées. Le gouvernement poursuivra ses efforts de consultation pour s'assurer que les priorités commerciales du Canada restent en accord avec les souhaits de la population à mesure que les négociations se dérouleront et que les enjeux s'éclairciront.

Pour tenir la population au courant des développements les plus récents, le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international – qu'on peut trouver à l'adresse www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/ – offre une information actualisée sur les priorités de la politique commerciale du Canada. On a encouragé les Canadiens à se présenter devant les comités parlementaires pertinents et à continuer de participer aux « tables rondes » organisées par le gouvernement. Des milliers de gens ont été entendus aux réunions, ont délibéré dans des groupes de discussion, ont présenté des mémoires ou ont participé à l'élaboration des priorités de négociation du Canada.

Le gouvernement peut également assurer le Comité que des consultations interministérielles et intergouvernementales sont en cours. Plus de deux douzaines de ministères et organismes fédéraux continuent de faire valoir les intérêts des Canadiens à l'égard d'un grand nombre de questions. Des experts et des représentants de tous les secteurs du gouvernement sont en contact étroit pour établir des priorités commerciales qui reflètent les objectifs de tous les programmes gouvernementaux et les gens qu'ils desservent. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont aussi consultés activement sur tous les aspects de la politique commerciale; ces consultations se poursuivront tout au long des prochaines négociations.

Le Parlement est chargé de faire « des lois pour assurer la paix, l'ordre et une saine gestion publique » au Canada. Les accords commerciaux internationaux auxquels le Canada adhère favorisent des relations pacifiques et stables avec nos partenaires, imposent une certaine discipline à notre économie et renferment des règles qui régissent les échanges commerciaux. Il incombe aux parlementaires d'être au fait des grands enjeux des relations commerciales internationales et d'y apporter leur contribution. Le gouvernement encourage le Parlement à jouer ce rôle et fait bon accueil aux avis de tous les parlementaires.



Agriculture et agroalimentaire (recommandations 12 à 16)

Le gouvernement du Canada est déterminé à assurer la compétitivité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il souhaite avant tout aider ce secteur à maximiser son apport à la réalisation des objectifs économiques et environnementaux du Canada et à garantir un approvisionnement alimentaire sûr et de haute qualité. Cela signifie qu'il doit maintenir des assises solides pour ce secteur et pour les régions rurales. La participation du Canada à l'OMC est une partie intégrante des efforts déployés par le gouvernement pour sauvegarder les intérêts du secteur agricole et agroalimentaire.

Le 19 août 1999, le gouvernement a annoncé la position que le Canada adoptera au début des négociations sur l'agriculture. Le Canada souhaite que les subventions à l'exportation soient éliminées le plus rapidement possible et que les mesures nationales de soutien qui ont des effets de distorsion sur la production et sur le commerce soient réduites au maximum. Plus précisément, le Canada cherche à obtenir que soit fixée une limite générale sur toutes les formes de soutien national et que l'accès aux marchés de tous les produits agricoles et alimentaires soit sensiblement amélioré. Le Canada est résolu à maintenir en place des régimes de commercialisation bien ordonnés, comme la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé. Le Canada cherchera à obtenir que soit mis sur pied un groupe de travail sur la biotechnologie qui sera chargé de déterminer si les règles actuelles de l'OMC dans ce domaine sont adéquates.

En plus d'accueillir les prochaines négociations avec empressement, le Canada appuie la recommandation 12, suivant laquelle il importe que les

Membres de l'OMC remplissent toutes leurs obligations actuelles. La plupart d'entre eux ont respecté leurs engagements découlant de l'Accord sur l'agriculture, mais il faut que tous se plient à cette exigence. Le Canada continuera de se prévaloir des mécanismes actuels de l'OMC, y compris les consultations et les procédures de règlement des différends, pour veiller à ce que les autres Membres s'acquittent de leurs obligations.

Les engagements actuels contractés dans le cadre de l'OMC permettent aux pays de fixer des niveaux relativement élevés de soutien interne et de subventions à l'exportation. Dans certains domaines, les négociations qui ont établi l'Accord de l'OMC sur l'agriculture ont proposé des lignes de conduite pour établir des engagements en matière d'accès, plutôt que des obligations contraignantes. Ce régime a eu pour effet d'engendrer des écarts d'un pays à l'autre et d'un produit à l'autre en ce qui a trait à l'ampleur de l'accès accordé. Le Canada a pour objectif d'uniformiser les règles du jeu internationales à cet égard, d'éliminer les subventions à l'exportation et de réduire au maximum les mesures de soutien qui ont un effet de distorsion sur le commerce. Nous chercherons à supprimer les inégalités là où elles existent. Le gouvernement convient, comme l'énonce la recommandation 13, que les nouvelles règles commerciales doivent être claires et transparentes, et doivent s'appliquer de la même manière à tous les Membres de l'OMC. Le Canada est d'ailleurs un partisan vigoureux de toutes les mesures propres à accroître la transparence dans toutes les opérations de l'OMC.

Un des objectifs prioritaires de la position de départ que le gouvernement adoptera au cours des négociations consiste à améliorer de façon sensible l'accès aux marchés des produits agricoles et agroalimentaires canadiens. Il importe de trouver de nouveaux débouchés pour nos produits à valeur ajoutée afin que nous puissions amplifier les succès remportés sur le marché nord-américain et porter la valeur de nos exportations de produits agricoles et agroalimentaires au-delà du chiffre actuel de 22 milliards de dollars. Mais en même temps, le gouvernement est déterminé à préserver le droit de faire appel aux régimes de commercialisation afin de pouvoir assurer la stabilité et la rentabilité des exploitations canadiennes. Le Canada est prêt à discuter de toute inquiétude raisonnable en ce qui a trait aux effets que ces régimes peuvent avoir sur le commerce, mais il se réserve le droit de prendre lui-même toute décision relative aux régimes de mise en marché.

La question de la biotechnologie et de son application à l'agriculture, ainsi que de son incidence sur l'accès aux marchés, continue d'évoluer

rapidement. C'est là une question très complexe, aux facettes nombreuses. Le gouvernement est résolu à dissiper les inquiétudes des Canadiens à cet égard et à préserver le rôle de premier plan que joue le Canada dans la mise au point et la commercialisation des produits et des services liés à la biotechnologie. Un processus sûr et transparent sera mis en place pour éviter la diffusion de fausses informations à ce sujet et pour veiller à ce que les enjeux soient bien compris.

La recommandation 15 appuie le recours à des critères scientifiques en ce qui concerne l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires. Le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour éclaircir la question de l'applicabilité des règles internationales au commerce des produits issus de la biotechnologie, y compris les organismes génétiquement modifiés. Le Canada propose la mise sur pied d'un groupe de travail de l'OMC sur la biotechnologie. Plusieurs Membres estiment que les règles actuelles de l'OMC sont suffisantes à cet égard, mais d'autres sont d'avis qu'il y a lieu de clarifier et d'amplifier ces règles afin qu'elles soient mieux adaptées aux produits et services de la biotechnologie.

Plusieurs textes de l'OMC renferment des dispositions qui pourraient s'appliquer à la biotechnologie, y compris l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Le gouvernement croit que le moment est venu de former au sein de l'OMC un groupe de travail qui aura pour tâche de déterminer dans quelle mesure ces dispositions peuvent effectivement s'appliquer à la biotechnologie. Le gouvernement maintiendra pour sa part une position prudente et continuera d'être présent dans toutes les instances internationales pertinentes afin de se tenir au courant des nouveaux développements, de contribuer au débat et d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour le Canada.

Services (recommandations 22 à 27)

Le gouvernement convient avec le Comité que le Canada « a un intérêt vital à favoriser un aboutissement satisfaisant du cycle de négociations sur les services ». Les services représentent actuellement plus de 60 % de l'activité économique canadienne et on peut prévoir que le commerce international des services, qui équivaut présentement à un cinquième des échanges internationaux, s'accroîtra considérablement dans les années qui

viennent. Le gouvernement est résolu à assurer la présence d'un secteur tertiaire dynamique, adapté aux besoins de tous les Canadiens, et il consulte les fournisseurs de services et d'autres parties intéressées pour établir les priorités du Canada à cet égard. Nous avons également entrepris des consultations au sujet des dispositions détaillées de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), comme le suggère la recommandation 22. Ces consultations permettent de recueillir des renseignements d'une importance critique sur les principaux marchés d'exportation, sur les méthodes de prestation des services, sur divers aspects des déplacements des personnes et sur les obstacles au commerce.

« Plus de gens comprennent maintenant que l'exportation soutient et crée des emplois à Sudbury. »

James Marchbank,
chef de la direction,
Science North,
Sudbury (Ontario)

Le gouvernement appuie la recommandation 23, dans laquelle le Comité affirme que le processus de consultation devrait comprendre la discussion de questions particulièrement délicates (telles que la santé, l'éducation et les transports), de l'harmonisation des exigences des différentes provinces ainsi que des engagements des autres pays en matière d'accès aux marchés. Dans le cadre de ces discussions, le gouvernement s'emploiera à poursuivre un objectif clairement défini et établi de longue date, à savoir la nécessité de préserver la liberté d'action du Canada à l'égard des services qui revêtent une importance stratégique pour la réalisation des grandes priorités du pays. Le gouvernement continuera de veiller à ce que tout changement apporté à la façon dont les engagements sont établis maintienne les niveaux de libéralisation actuels et ne compromette pas la possibilité de libéraliser le secteur des services encore davantage.

Vu le caractère complexe des négociations relatives au commerce des services, le gouvernement appuie la recommandation 24, selon laquelle il importe de bien comprendre les liens réciproques qui existent entre les divers sous-secteurs du secteur des services au moment de définir la position qu'il doit adopter à leur égard dans les négociations. Le gouvernement doit tenir compte de la multiplicité et de la complexité de ces liens lorsqu'il consulte les divers intéressés, et il doit aussi veiller à



ce que les dispositions des accords de l'OMC relatives aux politiques de concurrence et d'investissement s'harmonisent avec les dispositions pertinentes de l'AGCS.

Tout au long des consultations, on a soulevé la question des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) et on a suggéré qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour des négociations. Depuis trois ans, le Canada participe activement aux travaux de l'OMC en vue d'améliorer les dispositions de l'AGCS qui se rapportent à la reconnaissance mutuelle. Ces travaux ont abouti à la mise au point de lignes directrices détaillées sur cette question, ainsi que de dispositions relatives à l'attribution de licences, aux exigences en matière de qualifications professionnelles et aux procédures, de même qu'aux normes techniques s'appliquant au secteur de la comptabilité. Les nouvelles négociations offriront la possibilité d'étendre ces lignes directrices et ces dispositions à d'autres professions. Depuis deux ans, des consultations ont été menées sur cette question avec les groupes intéressés, en particulier les associations professionnelles nationales et les organismes d'auto-discipline provinciaux.

Le gouvernement appuie la recommandation 26 et, dans le cadre des nouvelles négociations sur les services, prendra part à toutes les discussions portant sur l'établissement de règles éventuelles concernant les mesures de sauvegarde et les subventions. Le gouvernement a pris part aux négociations sur les subventions et les mesures de sauvegarde conformément à l'article X (mesures de sauvegarde d'urgence) et à l'article XV (subventions) de l'AGCS. Bien que ces négociations n'aient pas encore donné de résultats concrets, elles ont permis de mieux comprendre ces questions complexes et devraient faciliter les discussions au cours des prochaines négociations.

Le gouvernement appuie la recommandation 27. L'amélioration des données sur le commerce des services reste une tâche prioritaire pour Statistique Canada et pour d'autres ministères, qui continueront de collaborer étroitement avec le secteur privé dans ce domaine. Au nombre des améliorations récentes, on peut signaler la mise au point de données plus détaillées sur différents pays et sur le commerce et l'investissement dans le domaine de la culture, ainsi que la mise sur pied d'un programme pluriannuel destiné à recueillir des données sur les services vendus par des entreprises canadiennes établies à l'étranger. Le Canada participe également aux efforts dirigés par le Fonds monétaire international (FMI) en vue d'établir une concordance entre les définitions des services de la

Classification centrale de produits des Nations Unies et les catégories couramment utilisées à l'échelle internationale. Le gouvernement continuera de collaborer avec les organismes nationaux et internationaux en vue d'améliorer la classification des services, d'accroître la transparence de l'AGCS et de favoriser une libéralisation plus poussée du commerce des services.

Accès aux marchés (recommandations 17 à 21)

Dans la recommandation 17, le Comité conseille au gouvernement de consulter le milieu des affaires et les provinces pour déterminer rapidement les marchés, produits et obstacles au commerce sur lesquels le Canada devrait concentrer son attention afin d'améliorer l'accès aux marchés au cours des nouvelles négociations. Ce travail est déjà en bonne voie. Des consultations officielles ont été menées avec les provinces dans le cadre du groupe consultatif fédéral-provincial sur la politique commerciale. Ces discussions se poursuivront jusqu'à la conférence de Seattle et au cours des négociations qui suivront. Les consultations se déroulent également auprès du secteur privé et de nombreux mémoires ont été reçus.

« L'information fournie par le gouvernement fédéral et son étude approfondie du marché japonais m'ont beaucoup impressionné. »

John Omstead,
président,
Family Tradition Foods,
Wheatly (Ontario)
Participant à la mission d'Équipe Canada 1999.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation 18 et tient à assurer le Comité qu'il s'emploie à réaliser un consensus au sein de l'OMC en faveur de négociations sur un large éventail de sujets. Le gouvernement continue d'insister sur la nécessité de tenir de nouvelles négociations en vue d'abaisser les droits de douane et les autres obstacles qui entravent le commerce et la croissance et limitent la progression des revenus. Le Canada mène des consultations aussi bien au pays qu'à l'étranger en vue d'obtenir le consensus nécessaire.

Dans la recommandation 19, le Comité incite le gouvernement à élargir l'accès aux marchés de nos principaux partenaires commerciaux,

notamment pour les produits de la pêche, les métaux non ferreux, le vin et les produits du bois. Le gouvernement assure le Comité qu'il cherche à accroître l'accès tant aux principaux marchés actuels qu'aux marchés naissants et ce, à l'égard d'un large éventail de secteurs.

Par suite de la signature d'un accord de coentreprise pendant la mission commerciale d'Équipe Canada 1998, Highland Homes Ltd. fournira 840 maisons à ossature de bois fabriquées au Canada pour le projet Primavera — projet de construction résidentielle unique en son genre au Chili, qui comprend des parcs, des écoles et des installations récréatives. À partir du milieu de l'an 2000, il est prévu que l'entreprise vendra 150 maisons par année, et que le projet rapportera des revenus totaux de 95 millions de dollars.

Rex Philpott,
président,
Highland Homes Ltd.,
Cottlesville (Terre-Neuve)



En ce qui concerne la recommandation 20, tous les pays, aussi bien développés qu'en voie de développement, souhaitent que le nouveau cycle de négociations leur procure des avantages. Le Canada offre déjà à la plupart des pays les moins avancés, grâce au tarif des pays les moins avancés, un accès généreux et sans restriction à son marché.

Le Canada a satisfait à ses obligations aux termes de l'Accord sur les textiles et les vêtements sans recourir aux mesures de sauvegarde, et il supprimera d'ici 2005 toutes les restrictions quantitatives qui restent. Nous continuerons de consulter l'industrie au sujet de mesures visant à venir en aide aux pays les moins avancés. Nous jugeons intéressantes les propositions d'autres pays en vue d'élargir l'accès aux marchés (par exemple, la proposition de l'Union européenne qui offrirait l'accès à « presque tous » les produits provenant des pays les moins avancés). Nous continuons d'affirmer que les économies en développement qui ont atteint un stage de développement plus avancé doivent aussi faire leur part et ouvrir leurs marchés aux exportations des pays moins avancés.

En ce qui a trait à la recommandation 21, le gouvernement reconnaît que certains aspects du commerce international et certains accords ont de plus en plus de retentissements dans des domaines qui relèvent de la compétence des provinces ou d'une compétence partagée. Au nombre des

intérêts et des programmes provinciaux qui pourraient être touchés par les négociations futures, on peut mentionner les entreprises commerciales d'État, les certificats et les normes, ainsi que la réglementation qui s'applique au secteur des services. Nous menons auprès des provinces des consultations étroites au sein de diverses instances, y compris les réunions consultatives fédérales-provinciales sur la politique commerciale et les rencontres régulières des hauts fonctionnaires.

Environnement et dimensions sociales du commerce (recommandations 35 à 40)

La mondialisation ne fait pas que transformer la nature de l'activité économique mondiale : elle force aussi les pouvoirs publics, les milieux d'affaires et les associations de citoyens à considérer d'autres questions soulevées par ce phénomène.

Selon le ministre du Commerce international, nos priorités sociales et nos priorités économiques sont étroitement reliées. La présence de règles plus musclées pour régir les échanges internationaux offre aux Canadiens de nouvelles possibilités de créer des emplois et de faire croître l'économie. À son tour, cette activité économique nous fournit les ressources dont nous avons besoin pour réinvestir dans nos programmes sociaux.

Certes, la fonction principale de l'OMC consiste à veiller à ce que les échanges commerciaux s'opèrent de manière libre et prévisible, mais les prochaines négociations offrent aussi l'occasion d'examiner les liens entre le système commercial mondial et d'autres aspects de l'intérêt public, y compris les normes du travail et la protection de l'environnement.

« Explorer de nouveaux marchés implique des coûts, mais les revenus qui en découlent dépassent de loin les dépenses. En fait, si ce n'était des exportations, notre entreprise n'existerait plus aujourd'hui. »

Bruce Friendship,
président,
Bayly Communications Inc.,
Ajax (Ontario)

Environnement

Le Canada appuie le point de vue exprimé dans la recommandation 35, selon lequel la politique commerciale et la politique environnementale doivent être complémentaires et l'OMC doit contribuer au développement durable. La position du gouvernement est que chacun des groupes de négociation qui participera au prochain cycle devrait tenir compte des liens entre le commerce et l'environnement. Le Canada croit également que le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC devrait continuer à étudier les questions liées au commerce et à l'environnement tout au long des négociations et devrait jouer un rôle de coordination en ce qui a trait à l'intégration des questions environnementales aux négociations.

En outre, bien qu'aucune des mesures commerciales que renferment les accords environnementaux multilatéraux (AEM) n'ait fait l'objet de contestations jusqu'à présent, le Canada estime qu'il serait prudent, du point de vue de l'environnement aussi bien que du commerce, de clarifier les liens qui existent entre les règles de l'OMC et les mesures commerciales prévues dans les AEM. Le Canada préconise l'adoption d'une approche fondée sur un ensemble « de principes et de critères » qui, d'une part, aiderait les groupes spéciaux de l'OMC à évaluer la légitimité des mesures commerciales prévues dans les AEM, et d'autre part, guiderait les négociateurs des AEM lorsqu'ils envisagent l'emploi qui pourrait être fait de ces mesures.

Le gouvernement appuie la recommandation 36 et il a rencontré les membres du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) chargé de l'environnement pour obtenir son avis sur diverses questions relatives au commerce et à l'environnement. Les consultations avec le GCSCE se poursuivront tout au long des négociations. Ces questions ont également fait l'objet de consultations auprès de représentants de la société civile dans différentes villes du Canada.

En ce qui concerne la recommandation 37, le Canada a non seulement étudié attentivement les propositions actuelles, mais il a déjà pris des mesures dans bon nombre des domaines dont il est question. En particulier :

- Le Canada a participé et contribué financièrement aux symposiums de haut niveau sur les liens entre le commerce et l'environnement et

entre le commerce et le développement, organisés par l'OMC en mars 1999. Ces symposiums ont permis aux hauts fonctionnaires de procéder à des échanges de vues et de prendre directement connaissance de divers points de vue sur ces questions, y compris ceux d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations sectorielles et d'universitaires. Le Canada a aussi participé et contribué financièrement aux symposiums des ONG sur le commerce et l'environnement qui ont été organisés par l'OMC en 1997 et 1998.

- Le Canada prépare une évaluation environnementale des prochaines négociations de l'OMC, de concert avec les autorités provinciales et d'autres parties intéressées. Il a proposé que les Membres de l'OMC qui effectuent des évaluations environnementales s'échangent des renseignements pour éviter le chevauchement et abaisser les coûts, et qu'ils incitent d'autres pays à réaliser des études semblables. De plus, le Canada a participé et contribué financièrement à un atelier, organisé en 1999 par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui portait sur les méthodes d'évaluation environnementale des accords de libéralisation du commerce.
- Le Canada préconise l'élimination des subventions à l'exportation dans le secteur agricole et la réduction des droits de douane sur les produits forestiers qui empêchent les pays exportateurs de gérer leurs ressources forestières de manière durable. Il milite également en faveur d'une libéralisation plus poussée du commerce des produits et services liés à l'environnement.
- Le Canada appuie les démarches visant à resserrer les liens de coopération entre l'OMC et les organismes des Nations Unies, y compris le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi qu'avec les organismes internationaux de financement, de protection de l'environnement et de développement durable, en vue d'aider les pays en développement à s'acquitter de leurs obligations dans le cadre de l'OMC.

En ce qui concerne la recommandation 38, le gouvernement croit qu'il est essentiel d'harmoniser la politique commerciale et la politique environnementale en favorisant la coordination entre ses ministères. Dans ce contexte, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a entrepris de coordonner l'élaboration des politiques dans

le cadre de consultations menées auprès de différents ministères, dont Environnement Canada et Santé Canada. Les délégations canadiennes auprès du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC comprennent des représentants d'Environnement Canada et d'autres ministères. En outre, les équipes canadiennes qui participent aux négociations d'accords environnementaux multinationaux comptent souvent des experts qui n'appartiennent pas à la fonction publique fédérale.

Travail

Le Canada préconise activement, comme le suggère le Comité dans la recommandation 39, l'adhésion universelle à deux instruments importants de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir la *Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail (1998)* et la *Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999)*. En outre, le Canada contribue activement à l'étude de divers aspects du monde du travail à l'OMC, aux Nations Unies, à l'OCDE et dans d'autres instances internationales.

L'intérêt manifesté récemment envers les codes d'éthique des entreprises et la multiplication de tels codes suggèrent de nouveaux moyens de promouvoir le respect des normes du travail qui ont fait l'objet de conventions internationales. Le Canada encourage et facilite l'élaboration de codes volontaires par les entreprises canadiennes. On peut mentionner, par exemple, les codes qui s'appliquent à l'approvisionnement à l'étranger en biens de consommation légers, comme les vêtements et les chaussures.

En ce qui a trait à la recommandation 39, il faut comprendre que l'OMC a un double défi à relever : elle doit solliciter les appuis nécessaires pour favoriser une coopération institutionnelle plus étroite entre l'OIT et l'OMC, et elle doit en même temps trouver les moyens d'établir un dialogue entre tous les Membres de l'OMC sur les aspects de la libéralisation qui débordent le seul cadre commercial. Les tentatives effectuées ces dernières années par les États-Unis et d'autres en vue d'intégrer les questions relatives au travail dans le cadre de l'OMC ont accru la résistance de certains pays en développement à toute initiative à cet égard. Aux yeux de ces pays, les démarches en ce sens représentent une forme voilée de protectionnisme plutôt qu'un souci véritable de protéger les droits de la personne.

De concert avec des partenaires commerciaux qui partagent les mêmes vues, le Canada s'efforce d'obtenir que l'OIT reçoive le statut d'observateur officiel à l'OMC. Le Canada préconise également la mise sur pied, à la conférence de Seattle, d'un groupe de travail qui serait chargé d'étudier les questions liées au travail et à d'autres aspects de la politique sociale dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Cette approche favorise un climat d'ouverture et d'inclusion à l'OMC en encourageant le dialogue avec la société civile au sujet des questions sociales et en forgeant des liens plus étroits entre l'OMC et les organismes internationaux pertinents.

Droits de la personne

À la conférence de Seattle, le Canada encouragera les autres Membres de l'OMC à établir une instance qui répondra aux préoccupations du public au sujet de la cohérence des politiques des différentes institutions internationales. La cohérence des objectifs et des actions des institutions internationales est indispensable si on veut assurer l'efficacité des efforts en vue de promouvoir la croissance et le développement, et réaliser en même temps les objectifs communs dans le domaine des droits de la personne. De façon plus générale, le gouvernement est déterminé à promouvoir les droits de la personne dans le cadre de sa participation à des instances comme le G-8, les Nations Unies et les institutions financières internationales.

Dans le cadre du G-8, nous avons préconisé la discussion des répercussions sociales de la mondialisation. Le Canada a appuyé la résolution adoptée au Sommet de Cologne, qui reconnaissait que la démocratie, le respect des droits de la personne, la primauté du droit et la bonne gestion publique sont des conditions indispensables à la stabilité sociale et au progrès économique.

Aux Nations Unies, le Canada a encouragé le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) à établir des rapports de coopération technique plus étroits avec les institutions financières internationales, l'OMC et l'OIT afin de mieux comprendre les liens entre leur travail et les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que le droit au développement. Les contacts entre le HCDH, l'OIT, le FMI et l'OMC se poursuivent.

Au sein des institutions financières internationales, nous avons également recommandé qu'on tienne compte des effets de la mondialisation sur les



personnes. Cette approche consiste notamment à aider les pays en voie de développement à recourir aux pratiques optimales afin de mieux tirer parti de leurs dépenses sociales et d'en faire bénéficier leurs citoyens les plus vulnérables.

En plus d'encourager et de faciliter l'adoption de codes d'éthique volontaires par les entreprises canadiennes, le gouvernement participe également à l'examen des *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales*, adoptés par l'OCDE en 1977, afin qu'ils correspondent de plus près à la conception qu'on se fait aujourd'hui des liens entre les questions sociales et économiques, y compris dans le domaine des droits de la personne.

Commerce et développement (recommandations 6, 41, 42, 44 et 45)

Le gouvernement appuie les recommandations 41 et 42. La pleine participation de tous les pays au système multilatéral est le seul moyen de garantir la réalisation des objectifs de croissance et de développement durable à l'échelle mondiale. Le gouvernement étudie les moyens de favoriser la participation constructive des pays en développement, surtout les moins avancés, aux négociations prochaines. Ces moyens consisteraient notamment à fournir un appui à la formation pertinente, à encourager les institutions multilatérales à fournir aide et conseils aux pays en développement, à adopter une meilleure formule pour les mesures de traitement spécial et différencié, et à appuyer les efforts des pays en développement en vue de mettre en œuvre et de respecter leurs engagements dans le cadre de l'OMC. L'élargissement des programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique liée au commerce sera un aspect important de la coopération internationale dans ce domaine. À l'OMC, le Canada a récemment coparrainé une proposition visant à faire de l'assistance technique liée au commerce un poste du budget de l'OMC auquel seraient affectés des crédits annuels.

Le Canada participe à un certain nombre d'initiatives visant à aider les pays en développement à mieux s'intégrer au système commercial mondial. L'assistance offerte par le Canada comprend des programmes d'information sur l'OMC et sur le régime commercial multilatéral, des mesures d'encouragement à l'exportation et au renforcement des capacités, et un programme visant à établir des concordances entre les

exportateurs de pays en développement et d'éventuels débouchés au Canada. Le Canada a affecté plus de 250 millions de dollars à l'accroissement des capacités des entreprises et 62 millions à la promotion des exportations. De nombreux pays en développement bénéficient de cette aide. Par exemple, le Canada a contribué les montants suivants :

- 950 000 dollars au Centre du commerce international à Genève;
- 3,2 millions de dollars, sur une période de cinq années, au Bureau de promotion du commerce du Canada;
- 700 000 dollars pour l'intégration des pays francophones les moins avancés au système commercial mondial;
- 1,4 million de dollars, sur une période de cinq années, à la Facilité du Commonwealth pour l'accès au commerce et à l'investissement. Les petits pays des Antilles membres du Commonwealth ont accès à une aide financière dans le cadre de cette facilité.

En ce qui concerne les recommandations 44 et 45, le gouvernement profite de toutes les occasions pour inciter les organisations multilatérales, comme l'OMC, la Banque mondiale, le FMI et les Nations Unies, à unir leurs efforts pour trouver des solutions aux questions liées au commerce et au développement. La collaboration plus étroite de ces organisations aidera les pays en développement à s'intégrer à l'économie internationale et à respecter leurs obligations dans le cadre de l'OMC. Le gouvernement consulte d'autres Membres de l'OMC au sujet de mesures institutionnelles ou de procédures qui permettraient de coordonner plus étroitement et de rendre plus cohérentes les activités de l'OMC et d'autres organisations internationales.

Il est proposé dans la recommandation 6 que le gouvernement appuie les programmes d'assistance technique en faveur des pays en développement. La création de conditions propices à l'investissement est essentielle si ces pays veulent développer leurs capacités commerciales et attirer les nouvelles technologies. Les programmes d'aide du Canada appuient les efforts en ce sens en mettant en valeur le rôle critique que joue la bonne gestion publique pour ce qui est d'attirer les investissements.

Culture (recommandations 28 et 29)

Le gouvernement a prononcé dans le discours du Trône son intention de définir une nouvelle approche internationale pour appuyer la diversité culturelle dans le monde.

Le gouvernement convient que le Canada devrait s'employer à faire adopter un nouvel instrument international sur la diversité culturelle. Comme décrit par le GCSCE, le but de cet accord serait d'établir des règles claires qui permettraient au Canada et aux autres pays de maintenir des politiques destinées à promouvoir la culture tout en respectant les règles du système commercial international et en garantissant l'accès des exportations culturelles aux marchés étrangers. L'accord reconnaîtrait le rôle particulier que jouent les biens et services culturels, ainsi que le droit des gouvernements de préserver et promouvoir la diversité culturelle. Le gouvernement entend poursuivre une approche diversifiée en vue de rallier des appuis en faveur de cette stratégie au sein d'instances telles que le Réseau international sur la diversité culturelle, l'UNESCO, l'OMC, l'OCDE, La Francophonie, etc. Le gouvernement continuera également de collaborer avec les intéressés au Canada même en vue de définir les intérêts nationaux du Canada en ce qui a trait au commerce des biens et services culturels dans le cadre des prochaines négociations commerciales.

Le développement d'un instrument international portant sur la diversité culturelle prendra plusieurs années. Pour qu'on puisse susciter l'intérêt pour cet instrument, le Canada continuera à discuter au sujet de la meilleure façon de nous assurer que des pays pourront conserver la flexibilité de poursuivre leurs objectifs en politique culturelle, tout en respectant les règles qui gouvernent le système commercial mondial. Nous demeurerons ouverts à toutes les options en ce qui concerne le forum le plus approprié pour la négociation de l'instrument et son contenu. Les sujets à discuter incluront vraisemblablement ceux déjà identifiés par le Comité.

Sous réserve des progrès en matière de négociation d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle, le gouvernement va tenter de conserver le maximum de flexibilité dans les accords internationaux en ce qui concerne ses objectifs en politique culturelle.

Technologies naissantes (recommandation 30)

Le gouvernement étudie activement les répercussions de nouveaux phénomènes comme le commerce électronique sur les relations commerciales entre le Canada et les pays étrangers, et il s'emploie à mettre au point des politiques nationales sur les services de télécommunication, le commerce électronique et la propriété intellectuelle.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation 30, dans laquelle le Comité indique que les questions liées au commerce électronique peuvent être traitées dans le cadre des accords actuels de l'OMC. Les travaux effectués au sein de l'OMC devraient mener à une libéralisation accrue des services de télécommunication et permettre de définir des mesures qui assureraient une protection adéquate aux droits de propriété intellectuelle à l'ère de l'électronique et de la numérisation.

« Je tiens à féliciter le gouvernement du Canada de ses efforts pour créer un climat favorable aux entreprises canadiennes qui s'efforcent de mettre au point et de fabriquer des produits de haute technologie et de les exporter sur les marchés mondiaux. Grâce à nos deux usines canadiennes, qui exportent activement dans 51 pays, le pourcentage de nos produits destinés à l'exportation est passé de 15 % en 1990 à 90 % actuellement. »

Richard Peabody,
président,
Harris Canada,
Montreal (Québec)

Le gouvernement croit que, pour faciliter les travaux de l'OMC sur le commerce électronique, il serait utile d'établir un groupe de travail horizontal qui serait chargé de conseiller les organes et les groupes de négociations de l'OMC à propos de cette question.



Propriété intellectuelle (recommandation 31)

Le gouvernement convient que la position du Canada dans les négociations relatives à la propriété intellectuelle devrait refléter les intérêts de tous les Canadiens. Un régime international s'appliquant aux droits de propriété intellectuelle favorise un climat de certitude et de transparence propre à encourager le commerce. En outre, il stimule l'innovation et l'investissement en recherche et développement au Canada même et dans les pays où il exporte. Il facilite la signature d'accords de licence (pour le transfert technologique, par exemple) dans le but d'ouvrir de nouveaux débouchés ou d'élargir le champ d'action d'une entreprise déjà établie à l'étranger. Enfin, un régime de protection des droits de propriété intellectuelle permet de réaliser un équilibre entre les objectifs nationaux (la protection de la santé publique, par exemple) et de promouvoir l'intérêt public dans certains secteurs stratégiques.

Le Canada participera aux négociations internationales sur les droits de propriété intellectuelle et élaborera une position qui s'accorde avec les politiques nationales à cet égard et qui contribue à promouvoir les intérêts du Canada à mesure qu'ils se précisent grâce aux consultations menées auprès de la population. Le Canada entend également établir avec ses partenaires commerciaux des alliances qui l'aideront à obtenir des résultats favorables à ses intérêts.

Investissement et politique de concurrence (recommandations 32 à 34)

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation 32, qui affirme que les futures négociations de l'OMC sur l'investissement devraient définir clairement le concept d'expropriation. Il faut faire en sorte que le gouvernement conserve le droit d'adopter des règlements dans l'intérêt public tout en cherchant à protéger les intérêts des investisseurs canadiens à l'étranger.

Les accords actuels de l'OMC énoncent un certain nombre de règles se rapportant aux investisseurs étrangers et à leurs investissements, mais il n'existe pas d'accord multilatéral détaillé consacré à cette question au sein de l'organisation. Depuis trois ans, un groupe de travail de l'OMC se penche sur les liens entre le commerce et l'investissement dans le but de déterminer si de nouvelles disciplines devraient être mises en place. À la

conférence de Seattle, les ministres auront à décider de l'orientation future des discussions sur l'investissement au sein de l'OMC.

Entre-temps, les consultations se poursuivent au Canada même pour aider à définir les priorités canadiennes dans ce domaine; en outre, une importante étude a été mise en marche pour identifier les entraves à l'investissement sur lesquelles butent les entreprises canadiennes à l'étranger et repérer les lacunes des règles actuelles de l'OMC à l'égard de ces obstacles.

La recommandation du Comité au sujet de la politique de concurrence cautionne la démarche du gouvernement. En plus des analyses entreprises par le groupe de travail de l'OMC sur les rapports entre le commerce et la politique de concurrence, les responsables de ces deux secteurs à l'OCDE sont en train d'élaborer un ensemble de principes s'appliquant à la concurrence internationale. Compte tenu de ces travaux, et compte tenu aussi de l'appui exprimé envers cette approche au cours des consultations, le Canada appuie la création, à la conférence de Seattle, d'un groupe de négociation chargé de formuler les principes de base d'un accord multilatéral sur la politique de concurrence, en tenant compte du fait qu'un tel accord ne devrait pas compromettre l'indépendance des autorités compétentes.

Un accord-cadre de l'OMC exigerait que les pays adoptent une loi équilibrée sur la concurrence, qui conférerait aux autorités chargées de l'appliquer le mandat et la marge de manœuvre nécessaires pour mener des enquêtes et rendre des décisions en toute indépendance. Un tel accord exigerait également un engagement des pays envers les principes de transparence, de non-discrimination et d'équité dans les procédures. En outre, il faciliterait l'accès à des mesures de dissuasion efficaces et conférerait à l'instance chargée d'appliquer les règlements un rôle de promotion tout en assurant la protection des renseignements confidentiels. Il prévoirait par ailleurs des méthodes communes pour le traitement de pratiques anticoncurrentielles spécifiques (accords de cartel, abus de domination, fusions anticoncurrentielles...) et des mécanismes propres à faciliter la coopération entre les autorités chargées d'appliquer les règles de concurrence.

La question de l'application d'un mécanisme exécutoire de règlement des différends aux litiges portant sur les pratiques anticoncurrentielles est très complexe et très controversée. Il faudra effectuer des analyses poussées pour déterminer comment un tel mécanisme opérerait dans la pratique et quels effets il aurait sur l'activité des autorités chargées de faire respecter

les lois. Ce qui est certain, c'est qu'on ne saurait permettre qu'un tel mécanisme puisse remettre en question les jugements rendus par les autorités nationales dans des cas précis.



Pour assurer le succès de la mise en œuvre d'un accord de l'OMC sur la politique de concurrence, il faudra prévoir des mécanismes de soutien adéquats. Un processus de révision par les pairs semblable au mécanisme d'examen des politiques commerciales pourrait fournir aux pays une évaluation objective des principes que renferme leur politique de concurrence. La négociation d'un accord devra également tenir compte de la question du développement. Il faudra un programme bien équilibré d'assistance technique pour aider les pays en développement et les économies en transition à accroître leurs capacités dans le domaine de la politique de concurrence.

Enfin, le gouvernement continue d'encourager des recherches qui permettent de mieux comprendre l'incidence des politiques anticoncurrentielles sur le commerce et l'investissement internationaux. Ces recherches comprennent notamment des travaux en cours à l'OCDE, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à la Banque mondiale et à l'OMC.

Amélioration de l'OMC (recommandations 3, 4, 9, 10 et 11)

En ce qui a trait aux recommandations 3, 4 et 9, le gouvernement convient qu'il faut améliorer l'OMC et ses activités. Avant la création de l'OMC en 1995, le cadre institutionnel du système commercial multilatéral n'avait guère changé depuis un demi-siècle. L'accord instituant l'organisation représente une réalisation remarquable et nous continuons de bénéficier de ses principaux éléments, y compris le mécanisme de règlement des différends. Les principes et les pratiques de l'OMC ont été très utiles aux Membres, mais le moment est venu d'apporter des modifications afin que l'organisation puisse mieux répondre à leurs besoins. Les améliorations souhaitées touchent notamment les mécanismes de règlement des différends, la transparence et la cohérence.

Règlement des différends

Le rapport du Comité fait état de deux aspects critiques de l'examen du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (MRD), à savoir la participation de tierces parties autres que des pays et l'ambiguïté des dispositions relatives à la mise en application des accords de l'OMC.

En ce qui concerne la participation de tierces parties non étatiques à titre d'observateurs ou par voie de mémoires amicus curiae, le Comité signale avec raison, dans la recommandation 10, la nécessité de protéger le caractère confidentiel de l'information commerciale. Sans doute l'ouverture de la procédure de règlement à des tierces parties concourrait-elle à la transparence du processus, un objectif que nous appuyons, mais nous ne sommes pas sans nous inquiéter des effets que cette mesure pourrait avoir sur les rapports entre États, qui constituent le fondement du mécanisme de règlement des différends. Si on décide d'aller de l'avant, il faudra définir de façon précise les critères qui présideraient à la mise en application de ce régime et évaluer ses répercussions éventuelles.

La recommandation 11 soulève la question de la formulation ambiguë des articles du Mémorandum relatifs au règlement des différends. Le gouvernement estime qu'il faut clarifier le lien entre le paragraphe 21(5) du MRD (qui prévoit un jugement rapide quant au respect ou au non-respect des accords), l'article 22 (qui permet à la partie plaignante de recourir à une nouvelle procédure si elle juge qu'un pays n'a pas respecté ses engagements) et l'article 23 (qui interdit le recours à des mesures unilatérales). Nous estimons qu'il faut accorder une importance prioritaire à cet aspect du Mémorandum au cours de l'examen dont celui-ci fait l'objet, et nous croyons que la présence de questions en suspens concernant l'application des accords compromet gravement l'OMC. Le Canada joue un rôle de premier plan dans les démarches en vue de réaliser un accord sur les objectifs fondamentaux de ces dispositions et de modifier les articles du MRD en conséquence.

Transparence

Dans ses recommandations au sujet de la transparence de l'OMC, le Comité affirme qu'il faut assurer un accès élargi et plus rapide aux documents de travail et améliorer la participation des ONG aux travaux de l'organisation. Nous convenons qu'il est essentiel d'accroître la transparence des activités de l'OMC si on veut que le public appuie et continue d'appuyer le système commercial multilatéral.

En octobre dernier, le Canada a présenté au Conseil général un mémoire énonçant des propositions visant à faciliter l'accès du public aux documents de travail de l'OMC. Les Membres de l'organisation ne sont pas tous d'accord avec ces propositions et certains sont même en faveur d'un resserrement des pratiques actuelles. Le Canada continue de préconiser une amélioration à cet égard, mais les changements s'opéreront vraisemblablement de manière progressive.

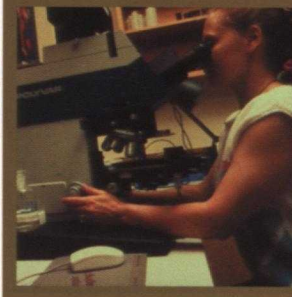
Le Conseil général a provisoirement appuyé une proposition établissant des critères de sélection et des lignes directrices pour l'approbation des demandes de statut d'observateur présentées par des organisations intergouvernementales internationales (OII). Cette initiative rend le processus de sélection plus équitable et plus cohérent, et aide à faire en sorte qu'il soit tenu compte des intérêts des OII et qu'ils soient débattus ouvertement.

Au pays même, le Canada a lancé un processus de consultations auprès de nombreux groupes d'intéressés en prévision de la conférence de Seattle, comme en fait état plus haut la réponse du gouvernement. Nous appuyons les efforts du Secrétariat en vue de mieux faire connaître l'OMC.

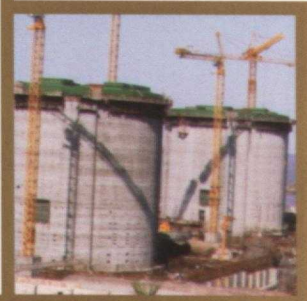
En conclusion, le gouvernement tient à remercier le Comité et tous les Canadiens qui ont participé à ces consultations et à d'autres initiatives de cette nature. À l'aube du nouveau millénaire, l'importance du commerce et de l'investissement ne cesse de grandir. La prospérité future du Canada repose sur l'existence d'un système commercial international qui fonctionne bien, qui est équitable et qui est fondé sur des règles acceptées de tous. En dialoguant avec les Canadiens et en les consultant régulièrement, le gouvernement sera en mesure de faire en sorte que les objectifs et les priorités de la politique commerciale du Canada correspondent à leurs préoccupations, à leurs besoins et à leurs attentes.

doc
CA1
EA
99C12
EXP

GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE



CANADA and the future of the **WORLD TRADE ORGANIZATION**



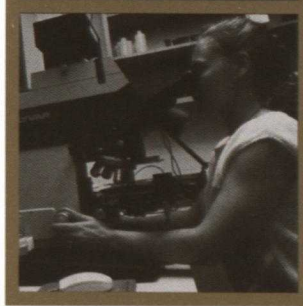
.b3479699 (E)
.b3479705 (F)

GOVERNMENT RESPONSE TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

FEB 19 2001

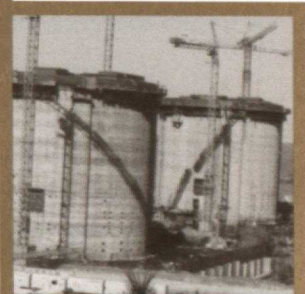
Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère



CANADA

and the future of the

WORLD TRADE ORGANIZATION



61307198(F)

61307194(E)

Canada

© Minister of Public Works and Government Services Canada 1999
ISBN-0-662-64554-5
Catalogue No. E2-195/1999

Produced by the Department of Foreign Affairs and International Trade

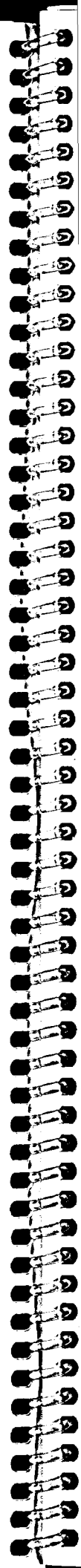
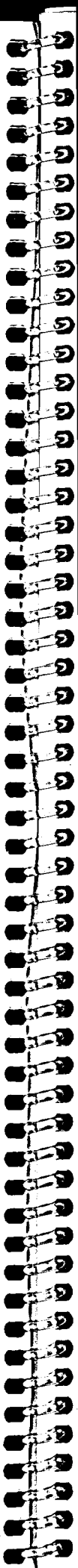
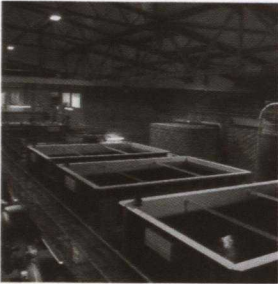


Table of contents

| | |
|---|----|
| Government Response | 5 |
| Canada's Overall Trade Agenda | 7 |
| Consulting with Canadians | 9 |
| Agriculture and Agri-Food | 10 |
| Services | 13 |
| Market Access | 15 |
| The Environment and the Social Dimension of Trade | 17 |
| Environment | 17 |
| Labour | 19 |
| Human Rights | 20 |
| Trade and Development | 21 |
| Culture | 23 |
| Emerging Technology | 24 |
| Intellectual Property | 25 |
| Investment and Competition Policy | 25 |
| Institutional Improvements to the WTO | 27 |
| Dispute Settlement | 27 |
| Transparency | 28 |



GOVERNMENT RESPONSE



The Government thanks the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade for its June report entitled Canada and the Future of the World Trade Organization. The Committee's work plays an important role in preparing Canada for future trade negotiations at the World Trade Organization (WTO) and has clearly demonstrated the value to the Government of its commitment to consult with Canadians from all parts of the country and from all walks of life.

The impact of the forces of globalization on the international economy and the world trading system has been profound, and will certainly continue. Improvements in telecommunications and information technology, changes in business practices, and other developments have unleashed tremendous trade and investment opportunities. As a result, Canadians are selling, exploring, investing, and consulting in all corners of the world as never before. Selling the goods and services we produce in the global market promotes economic growth in Canada, creates jobs for Canadians, projects Canadian values abroad, and strengthens the fabric of our society at home.

Canada benefits greatly from the lower trade barriers and improved rules that have been achieved through multilateral negotiations. Indeed, Canada is integrated into the global economy as never before. Our ability to create jobs, promote entrepreneurial success, develop our technology, and maintain our high standard of living is predicated on having secure access to international markets. Over 40% of the goods and services produced in Canada are exported, one in three new jobs depends on our trade with other countries, and our exposure to international competition energizes our economy and spurs innovation.

"With NAFTA in place, our company is more competitive in today's international marketplace. This has facilitated our growth and created jobs."

Wendy Macdonald,
Chairman and Chief Executive Officer,
BC Bearing Engineers Limited,
Burnaby, British Columbia

The Committee makes forty-five recommendations aimed at advancing Canada's trade agenda. Underlying the specific recommendations is an appreciation that Canadians understand the benefits of trade and wish to seize the opportunities it presents. The Committee's report recognizes that trade benefits all Canadians — teachers, business people, artists, and farmers. It recognizes that trade leads to improved employment, greater consumer choice, and lower prices. The report recognizes as well that the enhanced competitiveness and innovation that trade encourages today will enrich our children tomorrow.

The Committee suggests that Canada has interests to manage both from a commercial perspective and from a broader, "values-based" perspective. The Government agrees that trade is not only a matter of improved commercial efficiencies. Freer, rules-based trade can also help to protect the environment, promote peace and security, and improve social conditions. Since the creation of the modern multilateral trading system over fifty years ago, Canada has retained its ability to regulate in the public interest, and the Government will not relinquish that capacity. Canada's participation at the WTO is essential if we are to secure our future economic well-being and continue to promote the broader public interest.

In order to ensure that the multilateral trading system works in the interests of all Canadians, the Committee advises the Government to approach a new round of multilateral trade negotiations "with a long-term vision as well as specific objectives". The Government agrees and is currently developing an agenda for consideration at the WTO Ministerial Conference in Seattle. Participation at Seattle and beyond will produce trade agreements that will improve export opportunities for Canadians, promote rules that will level the playing field, and help provide benefits to people from all walks of life and in all parts of the world. This House can be assured that the Government will not rest until it has negotiated an outcome that meets the aspirations of Canadians.

Canada's Overall Trade Agenda (recommendations 5, 7, and 43)

Canada is no stranger to international trade. Fully 40% of our economy relies on the cross-border exchange of goods and services. An effective rules-based multilateral trading system, therefore, is of profound importance to securing the economic and social well-being of Canadians.

Canada benefits greatly from reduced trade barriers and improved rules achieved through multilateral negotiations. With so much of our economy tied to world markets, secure access is a vital concern. Such access gives Canadian businesses confidence to invest in the plants, equipment, and research and development needed to service those markets.

Canadians understand the importance of international trade to their daily lives. Trade enables schools to be built, local businesses to grow, and jobs to be created. At the same time as trade improves our communities, it also reminds us of our need to compete, to innovate, and to pursue excellence.

With one of the most open economies in the world, we approach the new negotiations from a position of strength and assurance. Our economy has few areas of significant protection, and our products already meet or exceed most international standards. The Free Trade Agreement (FTA), and subsequently the North American Free Trade Agreement (NAFTA), have provided the impetus to make the structural adjustments required to compete in the global economy. As a result, the Canadian economy is growing and creating jobs at a pace not seen for decades; it is exporting at unprecedented levels; and Canadian businesses are more attuned to opportunities abroad.

“Over the past year and a half our staff has gone from 203 to 261 and we are hiring even more people to handle American orders. Much of this increased business and growth in personnel is due to NAFTA, which has made the U.S. market more accessible and has positioned us to compete more effectively there.”

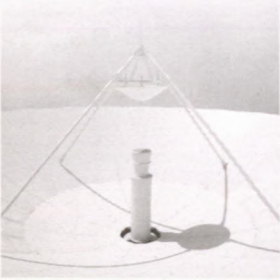
Jean-Marc Rioux,
Union Secretary,
ABB Canada,
Varenes, Quebec

Canada participates actively at the WTO to ensure that the international trading regime keeps pace with changes in the world economy. But the currents of globalization intersect on many fronts. Peace and security, the environment, international development, and culture are all reminders both of the pervasiveness of globalization and of the benefits that await us if we co-operate effectively on the international stage.

The overriding objective of the WTO is to help trade flow smoothly, freely, fairly, and predictably. Canada supports this objective and will continue to participate at the WTO to develop a stronger and more prosperous multilateral trading system. The Government agrees with the Committee that “since its inception, the multilateral system has worked well for Canada”. Indeed, the WTO rules-based system is of critical importance to Canada’s trade interests. The Government agrees with recommendation 43 and will work to ensure that our regional trade agreements continue to be compatible with WTO provisions. Canada will continue to work towards ensuring that the WTO develops as a strong, open, credible, and rules-based institution, capable of overseeing the operation of the world trading system.

New negotiations are needed to ensure that the multilateral trading system keeps pace with the evolving economic, technological, and social characteristics of the global marketplace. The Government concurs fully with the guidelines to advance and defend Canada’s interests that are set out in recommendation 5. Canada’s overall objective in future negotiations must be to improve the lives of Canadians by seeking assured access to global markets; by promoting appropriate, predictable, and enforceable rules to govern international

trade and investment; and by remaining open to the world ourselves. To advance this objective, we are seeking consensus at Seattle to launch broad-based negotiations to be concluded within three or four years.



The Government agrees with recommendation 7 and the need to address implementation issues to ensure that all WTO Member countries abide by their obligations. Better implementation will build confidence in the WTO and its rules. This, in turn, will provide a solid foundation for further liberalization.

While Canada will achieve substantial benefits from the new negotiations, the Government would be remiss if it did not point out that negotiation is a two-way street. Canada's extensive experience at international trade negotiating tables, however, teaches us that "win-win" outcomes are both achievable and lasting.

Consulting with Canadians (recommendations 1,2, and 8)

Fully one-third of the Committee's recommendations encourage the Government to engage and consult Canadians as we prepare for new negotiations. The Government has been, and remains, committed to a program of consultations with Canadians to learn their aspirations and concerns first-hand, so that our negotiating positions best meet the needs of all Canadians. Consultations to date reveal that Canadians realize that we live in an increasingly interconnected world, and that they favour liberalized trade. There is also an appreciation of the need to ensure that the benefits of trade are distributed widely and that Canadian values are protected. The Government will continue its outreach and consultation efforts to keep Canada's trade agenda attuned to what Canadians are saying as negotiations proceed and issues become more clearly defined.

In order to provide Canadians with timely information, updates on Canada's trade policy agenda are provided on the Department of Foreign Affairs and International Trade website at www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/. Canadians have been encouraged to appear before Parliamentary committees and continue to participate

at “round table” meetings organized by the Government. Thousands of Canadians have been heard at meetings, deliberated in focus groups, made submissions, or otherwise participated in the development of Canada’s negotiating priorities.

The Government can also assure the Committee that interdepartmental and intergovernmental consultations are well under way. Over two dozen federal departments and agencies are helping to promote Canadian interests across a wide range of issues. Experts and officials throughout the Government confer regularly to develop trade priorities that reflect the aims of all Government programs, and the people they serve. The provincial and territorial governments are also actively consulted on all aspects of trade policy, and these consultations will continue throughout the new negotiations.

Parliament has the responsibility to make “laws for the peace, order, and good government” of this country. Canada’s international trade agreements promote peace and stability with our trading partners, provide order to our economic house, and establish rules to govern trade. Parliamentarians have a clear responsibility to know of, and contribute to, these important international trade matters. This Government welcomes the role of Parliament and the input of all Parliamentarians.

Agriculture and Agri-Food (recommendations 12 to 16)

The Government of Canada is committed to the competitiveness of the agriculture and agri-food sector. The overall goal is to help this sector maximize its contribution to Canada’s economic and environmental objectives, and to achieve a safe, high-quality food supply. This means maintaining a strong foundation for the agriculture and agri-food sector as well as for rural communities. Canada’s participation at the WTO forms an integral part of the Government’s efforts to promote the interests of Canada’s agriculture and agri-food sector.



On August 19, 1999, the Government announced Canada's initial negotiating position on agriculture. Canada is seeking the elimination of export subsidies as quickly as possible, as well as maximum reductions in production- and trade-distorting domestic support. Specifically, Canada seeks an overall limit on all types of domestic support as well as substantial improvements in market access for all agricultural and food products. Canada remains committed to maintaining orderly marketing systems, such as supply management and the Canadian Wheat Board. Canada will seek to establish a working party on biotechnology to investigate the adequacy of WTO rules in this area.

....

In addition to welcoming the new negotiations, Canada agrees with recommendation 12 that WTO Members must live up to all of their current WTO obligations. WTO Members have, with very few exceptions, met their commitments under the Agreement on Agriculture, but complete compliance is necessary. Canada will continue to use existing WTO mechanisms, including consultations and dispute settlement, to ensure that other Members comply with their obligations.

Existing WTO commitments permit countries to use relatively high levels of domestic support and export subsidies. In some areas, the negotiations leading to the WTO Agreement on Agriculture used guidelines for establishing access commitments, rather than binding rules. This has resulted in differences between countries and between commodities in terms of the level of access provided. It is Canada's objective to level the international playing field in terms of market access, to eliminate export subsidies, and to reduce trade-distorting support. Where inequities exist, we will be working towards their elimination. The Government agrees with recommendation 13 that new trade rules must be clear and transparent, and must apply equally to all WTO Members. In this regard, Canada has been a strong advocate of increased transparency generally in all WTO operations.

A key priority of the Government's initial negotiating position is achieving substantial improvements in market access for our agriculture and agri-food producers. It is important to expand export opportunities for value-added products in order to build on our successes in the North American market and to increase global

agriculture and agri-food exports beyond their current value of \$22 billion. At the same time, the Government is committed to preserving the ability of Canadians to operate orderly marketing systems necessary for stability and profitability. Canada is prepared to discuss any factual concerns regarding the trade effects of orderly marketing systems, but decisions regarding marketing system choices will continue to be made in this country.

The issues surrounding biotechnology and its application to agriculture and market access continue to evolve rapidly. The complexities associated with biotechnology are many, and the Government is committed to respond to the concerns of Canadians and maintain our leadership in the development and commercialization of biotechnology products and services. A credible and transparent process is being established to avoid misinformation and to ensure that these issues are understood.

Recommendation 15 endorses the use of science as the reference for the application of sanitary and phytosanitary measures. The Government is taking steps to clarify the applicability of international rules to trade of biotechnology products, including genetically modified organisms. Canada is proposing the formation of a WTO working party on biotechnology. While many WTO Members consider that biotechnology products are effectively handled by current WTO rules, others are of the view that the existing rules merit clarification and elaboration to better apply to biotechnology products and services.

Several WTO provisions are especially relevant to biotechnology, including the Agreements on Technical Barriers to Trade, on Sanitary and Phytosanitary Measures, and on Trade-Related Intellectual Property. The Government believes the time is ripe for a WTO working group to explore how existing provisions apply to biotechnology. The Government will continue to act on a precautionary basis and to participate in all relevant international fora in order to learn of developments, influence the debate, and assure the best possible outcome for Canada.

Services (recommendations 22 to 27)

The Government agrees with the Committee that Canada has “a vital stake in seeing a successful outcome of the services negotiations”. Services now comprise over 60% of the Canadian economy, and international trade in services is expected to grow substantially from its current one-fifth share of all international trade. The Government is committed to ensuring a dynamic service sector tailored to the needs of all Canadians and is consulting with service providers and other stakeholders to establish Canadian priorities. We are also consulting on the detailed provisions of the General Agreement on Trade in Services (GATS) as suggested in recommendation 22. These consultations are providing critical detail on key export markets, service delivery methods, movement-of-people issues, and barriers to doing business.



“More people now realize that exporting sustains and creates jobs in Sudbury.”

James Marchbank,
Chief Executive Officer,
Science North,
Sudbury, Ontario

The Government agrees with recommendation 23 that the consultation process should include discussions on areas of particular sensitivity (such as health, education, and transport) and on the need to harmonize provincial requirements and to examine other countries’ access commitments. In these discussions, the Government will uphold its clearly defined and long-established objective to safeguard Canada’s freedom of action in key services sectors to meet national policies objectives. The Government will continue to ensure that any revisions to the way that commitments are scheduled maintain current levels of liberalization and do not prejudice future liberalization.

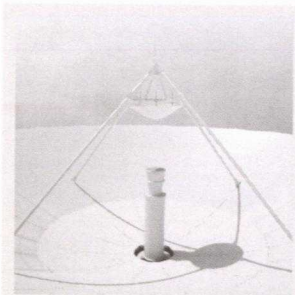
Given the complexities of negotiating trade in services, the Government agrees with recommendation 24 that the interrelationships among service sectors must be understood in establishing negotiating positions for the service sectors. Government must take these interrelationships into account when consulting with stakeholders, and it must also ensure that the competition and investment policy elements in various WTO Agreements are properly co-ordinated with the relevant provisions of the GATS.

The issue of mutual recognition agreements (MRAs) was raised throughout consultations as one to be targeted in the negotiations. Canada has participated in WTO work over the past three years on improving GATS provisions on mutual recognition. The WTO's work has resulted in comprehensive guidelines for mutual recognition and provisions on licensing, qualification requirements, and procedures, as well as technical standards for the accountancy sector. The new negotiations will afford an opportunity to further expand the application of the guidelines and provisions beyond the accountancy profession. Over the past two years, domestic consultations on these issues have taken place with the relevant stakeholders, in particular the national professional associations and provincial self-regulating professional bodies.

The Government agrees with recommendation 26 and will participate in any discussions in the new services negotiations on possible rules for safeguard practices and subsidies. The Government has participated in negotiations concerning subsidies and safeguard practices in accordance with Articles X (Emergency Safeguards) and XV (Subsidies) of the GATS. Although these negotiations have yet to yield firm results, they have served to expand our understanding of these complex issues and will facilitate discussions during the new negotiations.

The Government agrees with recommendation 27. Improving service trade data remains a priority for Statistics Canada and other departments, and they will continue to work closely with the private sector. Recent improvements include increased country information, more detail on trade and investment in the area of culture, and a multi-year program to collect data on services sold by Canadian-owned businesses located abroad. Canada is also participating in efforts spearheaded by the International Monetary Fund (IMF) to link the service definitions of the United Nations Central Product Classification to the common categories being compiled internationally. The Government will continue to work with domestic and international agencies to improve the classification of service products with a view to increasing the transparency of GATS and promoting further liberalization in services trade.

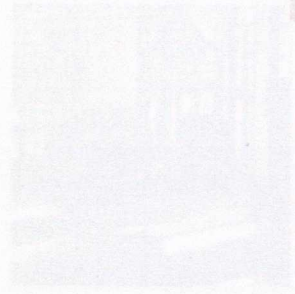
Market Access (recommendations 17 to 21)



Recommendation 17 advises the Government to consult with business and the provinces to quickly identify those markets, products, and trade barriers that Canada should target for improved access in new negotiations. This work is well under way. Formal consultations have taken place with the provinces under the framework of the Federal-Provincial trade policy consultative group. These consultations will continue during the run-up to the Seattle Conference and during any negotiations that follow. Stakeholders in the private sector have also been consulted, and many submissions have been received.

"I was very impressed with the information provided by the federal government and how well they had researched the Japanese market."

John Omstead,
President,
Family Tradition Foods,
Wheatly, Ontario
Team Canada 1999 Participant



The Government agrees with recommendation 18 and assures the Committee that it is using its best efforts to secure a consensus at the WTO to launch broad-based negotiations. The Government continues to promote the need for new negotiations to reduce tariffs and other barriers that restrict trade, impede growth, and limit incomes. Canada is consulting both at home and abroad to build the required consensus.

Recommendation 19 urges improved market access with our major trading partners, with particular attention to fish and seafood, non-ferrous metals, wines, and wood products. The Government assures the Committee that it seeks improved market access to both key existing and emerging export markets across a broad range of sectors.

As a result of a joint venture agreement signed during the Team Canada 1998 trade mission, Highland Homes Ltd. is providing Primavera – a unique residential project in Chile complete with parks, schools and recreational facilities – with 840 Canadian-crafted wood homes. Sales are expected to reach 150 units per year by mid-2000, with total revenue for the development calculated at \$95 million.

Rex Philpott,
President,
Highland Homes Ltd.,
Cottlesville, Newfoundland

Regarding recommendation 20, both developed and developing countries alike seek gains from the new round. Canada already provides generous and non-conditional access to the Canadian market for most of the least developed countries through the Least Developed Country Tariff.

Canada has met its obligations under the Agreement on Textiles and Clothing without recourse to safeguards and will remove all remaining quantitative restrictions by the year 2005. We will continue to consult with industry regarding measures to assist the least developed countries. We view with interest proposals for enhanced market access from other countries (such as the European Union proposal that would provide access for “essentially all” products from the least developed countries). We also maintain that the more developed of the developing economies must play their part in opening their markets to the exports of less developed economies.



With respect to recommendation 21, the Government recognizes that certain international trade issues and agreements increasingly have an impact on areas of provincial or shared jurisdiction. Provincial interests and programs that could be affected by future negotiations include state trading enterprises, certifications and standards, and regulation in the service sector. Close consultation with the provinces is ongoing through a number of channels, including regular Federal-Provincial trade policy consultative meetings, as well as through regular contact at the officials' level.

The Environment and the Social Dimensions of Trade (recommendations 35 to 40)

Globalization is not only transforming the face of the global economy, it is also requiring governments, business, and citizen groups to consider other, related issues.

The Minister for International Trade has stated that our social and economic agendas are connected. Stronger rules governing international trade mean more opportunities for Canadians to create jobs and for our economy to grow. This economic activity, in turn, provides the resources we need to reinvest in our social programs.

While the primary function of the WTO is to ensure that trade flows freely and predictably between nations, the new negotiations provide an opportunity to explore links between the world trading system and other areas of public concern.

"Exploring new markets involves costs, but the reward far exceeds the expenses. In fact, if it weren't for exports, our company wouldn't exist today."

Bruce Friendship,
President,
Bayly Communications Inc.,
Ajax, Ontario

Environment

Canada supports the view expressed in recommendation 35 — that trade policy and environmental policy should be mutually supportive and that the WTO should contribute to sustainable development. The Government's position is that each negotiating group in the new negotiations should consider relevant trade and environmental issues. Canada also believes that the WTO Committee on Trade and Environment (CTE) should continue its discussion of trade and environment issues as the negotiations proceed, and should act as a focal point for the integration of environmental considerations in the negotiations.

In addition, although no trade measures in multilateral environmental agreements (MEAs) have been challenged to date, Canada has argued that it would be prudent, for both environmental and trade reasons, to clarify the relationship between WTO rules and trade measures in MEAs. Canada has advocated a “principles and criteria” approach to MEAs that would assist both WTO panels in assessing the legitimacy of MEA trade measures, and MEA negotiators in contemplating the appropriate use of trade measures in MEAs.

The Government agrees with recommendation 36 and has met with the Environmental Sectoral Advisory Group on International Trade (SAGIT) to solicit advice on trade and environment issues. Consultations with the Environmental SAGIT will continue throughout the negotiations. In addition, consultations have been held with civil society representatives in cities across Canada.

In regard to recommendation 37, Canada has not only carefully studied current proposals but has already taken action in many of the areas mentioned. In particular, Canada:

- participated in and helped to fund the March 1999 WTO High Level Symposia on Trade and Environment and Trade and Development. The Symposia enabled senior officials to exchange views and provided them with first-hand exposure to a range of issues and perspectives, including the views of non-governmental organizations (NGOs), industry associations, and academics. Canada also helped fund, and participated in, the NGO Symposia on Trade and Environment organized by the WTO in 1997 and 1998.
- is making preparations for an environmental assessment of the new WTO negotiations in consultation with the provinces and interested stakeholders. Canada has proposed that WTO Members undertaking environmental assessments exchange information to avoid duplication and reduce costs, and that they encourage other countries to undertake environmental assessments. Canada has also funded and participated in the workshop on “Methodologies for Environmental Assessment of Trade Liberalisation Agreements” organized in 1999 by the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD).

- has called for the elimination of agricultural export subsidies and a reduction in tariffs on forest products, which affect the ability of exporting countries to manage their forests in a sustainable manner. Canada has also called for further liberalization of trade in environmental goods and services.
- supports improved co-operation between the WTO and United Nations organizations, including the United Nations Environment Program, as well as with international financial, environmental, and sustainable development organizations, with a view to helping developing countries meet their WTO obligations.

With respect to recommendation 38, the Government believes it is essential to integrate trade and environment policy by increasing coordination among its ministries. In this context, the Department of Foreign Affairs and International Trade is coordinating policy formulation through consultations with a broad range of departments, including Environment Canada and Health Canada. Canadian delegations to the WTO Committee on Trade and Environment include representatives from Environment Canada and other departments. Moreover, Canadian negotiating teams for multilateral environmental agreements often include experts from outside the federal government.

Labour

Canada is promoting, as recommendation 39 suggests, global adherence to two important International Labour Organization (ILO) instruments: the *1998 ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work* and the *1999 ILO Convention Concerning the Prohibition and Immediate Action for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour*. Canada is also active in exploring labour issues at the WTO, the United Nations, the OECD, and other important fora.

The recent interest in, and proliferation of, voluntary codes of business has created new avenues for promoting respect for internationally agreed labour standards. Canada is encouraging and facilitating the development of voluntary codes by Canadian businesses. Private initiatives include codes for the international

sourcing of light consumer goods such as apparel and footwear for sale in Canada.

In considering recommendation 39, it should be understood that the challenge is twofold for the WTO: building support for closer institutional co-operation between the ILO and the WTO, and finding ways to develop a dialogue among all WTO Members on the broader dimensions of trade liberalization. Attempts in recent years by the United States and other proponents to establish a link between labour issues and the WTO have stiffened the resistance of certain developing countries to any new initiatives in this area. These countries view such efforts as disguised protectionism rather than as genuine concern for human rights.

Canada is working with like-minded trading partners to secure official observer status for the ILO at the WTO. Canada also supports the establishment of a working group at Seattle that would address labour and other social policy issues within the context of globalization and trade liberalization. This approach encourages a more open and responsive WTO by fostering dialogue with civil society on social concerns and by promoting closer co-operation between the WTO and relevant international organizations.

Human Rights

In Seattle, Canada will encourage other WTO Members to establish a forum to respond to public concerns about policy coherence among international institutions. Coherence among institutions at the international level is critical to the effectiveness of international efforts to promote growth and development, and to achieving common goals in the area of human rights. More generally, the Government is committed to promoting human rights through its involvement in international fora such as the G-8, the United Nations, and the international financial institutions.

At the G-8, we have promoted discussion of the social dimensions of globalization. Canada supported the resolution adopted at the Cologne Summit, which recognized that democracy, respect for human rights, the rule of law, and good governance are indispensable prerequisites for social stability and economic progress.

At the United Nations, Canada has encouraged the Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR) to develop closer co-operation at the technical level with the international financial institutions, the WTO, and the ILO in order to better understand the links between their work and civil, political, economic, social, and cultural rights, as well as the right to development. There are ongoing contacts between the OHCHR, the ILO, the IMF, and the WTO.

At the international financial institutions, we have also urged that the impact of globalization on individuals be addressed. This includes helping developing countries make better use of best practices in order to improve their social spending so that their most vulnerable citizens will benefit.

As well as encouraging and facilitating the development of voluntary codes of conduct for Canadian business, the Government is participating in the review of the 1977 OECD *Guidelines for Multinational Enterprises* to reflect today's understanding of the links between social and economic concerns, including in the area of human rights.

Trade and Development (recommendations 6, 41, 42, 44, and 45)

The Government agrees with recommendations 41 and 42. Only the full participation of all countries in the multilateral system will ensure that the objectives of global growth and sustainable development are achieved. The Government is exploring ways to engage developing countries, in particular the least developed, in upcoming negotiations. These include supporting relevant training, encouraging multilateral institutions to provide advice and support, devising a better approach to special and differential measures, and supporting developing countries in their attempts to improve implementation and compliance with WTO undertakings. Expanded trade-related technical assistance programs from both bilateral and multilateral donors will be an important part of future international co-operation in this area. Canada recently co-sponsored a proposal to include Trade-Related Technical Assistance as a regularly funded budget item of the WTO.

Canada is engaged in a number of initiatives to help developing countries integrate into the world trading system. Canadian assistance includes providing information programs about the WTO and the multilateral trading regime, encouraging export development and capacity building, and matching exporters in developing countries with market opportunities in Canada. Canada is providing over \$250 million for entrepreneurial capacity development and \$62 million for export development. A wide range of developing countries benefit from this assistance. For example, Canada contributes:

- \$950,000 to the International Trade Centre based in Geneva;
- \$3.2 million over five years to the Canadian Trade Facilitation Office;
- \$700,000 for the integration of the least developed countries of La Francophonie into the world trading system; and
- \$1.4 million over a five-year period for the Commonwealth Trade and Investment Access Facility. Small economies in the Commonwealth Caribbean are eligible for funding under this facility.

Regarding recommendations 44 and 45, the Government is taking every opportunity to encourage multilateral organizations — including the WTO, the World Bank, the IMF, and the United Nations — to work together on trade and development issues. Closer interaction between these organizations will help developing countries integrate into the international economy and meet their WTO obligations. The Government is consulting with other WTO Members on possible institutional and procedural measures in order to increase co-ordination and coherence between the activities of the WTO and other international organizations.

Recommendation 6 proposes that the Government support technical assistance programs to developing countries. Creating an environment conducive to investment is key to building greater capacity in trade and to attracting new technologies. Canada's aid programs support such efforts by promoting good governance as a critical ingredient to successfully promoting investment.



Culture (recommendations 28 and 29)

The Government announced in the Speech from the Throne its intention to develop a new approach internationally to support the diversity of cultural expression in countries around the world.

The Government agrees that Canada should pursue a new international instrument on cultural diversity. As described by the SAGIT, the purpose of the agreement would be to set out clear ground rules to enable Canada and other countries to maintain policies that promote their culture while respecting the rules of the international trading system and ensuring markets for cultural exports. The agreement would recognize the special role of cultural goods and services and the right of governments to preserve and promote cultural diversity. The Government will pursue a multifaceted approach to build support for this strategy in such fora as the International Network on Cultural Policy, UNESCO, the WTO, the OECD, La Francophonie, and others. The Government will also continue to work with domestic stakeholders to define Canada's interests with respect to trade in cultural goods and services in the forthcoming trade negotiations.

The development of an international instrument on cultural diversity will likely take several years. In order to build support for this instrument, Canada will continue to engage in discussions on how best to ensure that countries can maintain the flexibility to pursue their cultural policy objectives, while respecting the rules governing the international trading system. We will keep all options open on the most appropriate forum for the negotiation of a new international instrument and its content. Issues likely to be discussed regarding the content will include those outlined by the Committee.

Pending developments with respect to the negotiation of a new International Instrument on Cultural Diversity, the Government of Canada will continue to seek the maximum flexibility in international agreements to pursue its cultural policy objectives.

Emerging Technology (recommendation 30)

The Government has been studying the impact of emerging issues such as electronic commerce on Canada's commercial relations with other countries and is developing national policies on telecommunication services, electronic commerce, and intellectual property.

The Government agrees with recommendation 30 that electronic commerce issues can be promoted within the context of existing WTO agreements. Work within the WTO should lead to further liberalization of the telecommunication services sector and identify measures that will ensure that appropriate protection is provided for intellectual property rights in a digital environment.

"I want to commend the Canadian government for its initiatives to create a winning environment for companies that strive to develop, manufacture and export high technology products from Canada to world markets. In addition, I want to thank Team Canada for all the help it has provided in positioning Harris Canada to receive a world product mandate from its parent company. This investment will create up to 320 jobs in Montreal – where we will also develop chip designs for our new wireless products – and close to 400 jobs in Calgary."

Richard Peabody,
President,
Harris Canada,
Montreal, Quebec



To facilitate the WTO's work in electronic commerce, the Government believes it would be useful to establish a horizontal working group that would advise WTO bodies and negotiating groups.

Intellectual Property (recommendation 31)

The Government agrees that Canadian positions in intellectual property (IP) trade policy negotiations should represent all Canadian interests. An international framework for IP rights provides certainty and transparency that encourages trade. It also encourages innovation and investment in research and development, both at home and in export markets. It facilitates licensing arrangements (such as the transfer of technology) to establish or expand business opportunities. Finally, such a framework for IP rights allows for the balancing of national objectives, such as the protection of public health, and the promotion of the public interest in certain key sectors.

Canada will participate in continuing international negotiations covering intellectual property rights and will develop negotiating positions that are consistent with our domestic intellectual property policies and that advance Canadian IP interests as they evolve through ongoing consultations with Canadians. Canada will also build alliances with trading partners to help in obtaining successful results for Canada.

Investment and Competition Policy (recommendations 32 to 34)

The Government agrees with recommendation 32 that in any future WTO negotiations on investment there should be a clear delineation of the concept of expropriation. There is a need to ensure that the Government retains the right to regulate in the public interest while at the same time seeking to protect the interests of Canadian investors abroad.

A number of rules related to foreign investors and their investments are incorporated in current WTO agreements, but there is no comprehensive multilateral investment instrument. Over the past three years, a WTO working group has been examining the relationship between trade and investment and the scope for establishing further disciplines. At the Seattle Conference, Ministers will decide on the future direction of investment discussions within the WTO.

Meanwhile, domestic consultations continue to help define Canadian priorities in this area, and an extensive assessment is being carried out to identify the barriers to investment that face Canadian firms in foreign markets as well as the gaps in current WTO rules for addressing these barriers.

The Committee's recommendation with respect to competition policy endorses the approach taken by the Government. In addition to the work undertaken by the WTO Working Group on the Interaction Between Trade and Competition Policy, trade and competition officials are working at the OECD on a set of international competition principles. Building on this, and taking into account the support expressed for this approach in our public consultations, Canada supports the establishment of a negotiating group at the Seattle Conference to develop core elements of a multilateral agreement on competition policy, on the understanding that such an agreement would not prejudice the independence of competition authorities.

A WTO framework agreement would require countries to adopt a sound competition law, with appropriate scope and independence in investigation and adjudication. It would also require a commitment to the principles of transparency, non-discrimination, and procedural fairness. Such a framework agreement would facilitate access to effective deterrents and provide an advocacy role for the competition authority while protecting confidential information. It would also provide common approaches to address specific anti-competitive conduct (such as cartels, abuse of dominance, and anti-competitive mergers), as well as provide mechanisms to facilitate co-operation between competition authorities.

The application of binding dispute settlement to competition cases is complex and controversial. Substantial analysis is required to determine how it would work in practice and what impact it would have on law enforcement activity. Certainly, dispute settlement procedures cannot review decisions of competition authorities in individual cases.

The establishment of support mechanisms will be critical to the

successful implementation of a WTO agreement on competition policy. A peer review process similar to the Trade Policy Review Mechanism could provide countries with an objective review of the substantive provisions of their competition policy. Any agreement will also need to take into account the development dimension. Technical assistance will need to be well designed to help developing and economies in transition enhance their capacity in the area of competition policy.

Finally, the Government continues to encourage research to better understand the impact of anti-competitive practices on international trade and investment. This includes the work being conducted at the OECD, the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD), the World Bank, and the WTO.

Institutional Improvements to the WTO (recommendations 3, 4, 9, 10, and 11)

With respect to recommendations 3, 4, and 9, the Government agrees that the WTO and its activities need to be improved. Prior to the creation of the WTO in 1995, the institutional framework of the multilateral trading system had changed very little in almost fifty years. The creation of the WTO was a remarkable achievement, and we continue to benefit from its features, including the dispute settlement mechanism. The WTO's principles and practices have served its Members well, but changes are required to make it more responsive to their needs. Improvements are particularly needed in relation to dispute settlement, transparency, and coherence.

Dispute Settlement

The Committee's report identifies two key issues related to the Dispute Settlement Understanding (DSU) Review, the participation in dispute settlement procedures by non-state actors, and the ambiguities found in the implementation articles of the DSU.

With respect to the participation of non-state actors, either as observers or through the submission of *amicus curiae* briefs, the Committee rightly points out in recommendation 10 that there is a

need to protect privileged trade information. While we support the objectives of transparency that non-state participation promotes, we also have concerns about the impact that these measures could have on the state-to-state character of the WTO's dispute settlement mechanism. To move forward, we will need to clearly define the framework for introducing such steps and assess their potential impacts.

Recommendation 11 raises the issue of the drafting inadequacies of the implementation articles of the DSU. The Government believes that clarification is needed on the relationship between DSU Article 21.5 (which provides for an expedited determination of compliance), Article 22 (which permits a complaining party to retaliate in cases of non-compliance), and Article 23 (which prohibits unilateral action). We view this as a critical priority in the DSU Review and believe that unresolved implementation issues pose grave threats to the WTO. Canada is leading work at the WTO to reach agreement on the fundamental policy objectives of these provisions and amend the text of the DSU accordingly.

Transparency

In its recommendations on institutional transparency, the Committee suggests that there is a need to ensure broader and quicker access to working documents and to improve NGO participation in the work of the WTO. We agree that greater transparency of WTO activities is essential to building and maintaining public support for the multilateral trading system.

Last October, Canada made a formal submission to the WTO General Council with proposals that would make WTO working documents readily available to the public. Support for this initiative is mixed among the WTO Members, with some favouring further restrictions to existing practices. Although Canada continues to pursue improvements in this area, progress is expected to be incremental.

The General Council has provisionally supported a proposal that sets out selection criteria and guidelines for approving requests for observer status from international intergovernmental organizations (IIGOs). This initiative introduces equity and consistency to the selection process and ensures that IIGO interests are considered and

debated openly.

Domestically, Canada is engaged in a broad range of stakeholder consultations in the lead-up to the Seattle Conference, as outlined earlier in the Government's Response. We welcome further Secretariat outreach efforts as a means of improving understanding of the WTO.



In conclusion, the Government would like to thank the Committee and all Canadians who have participated in this and other consultative initiatives. As we move forward into the next millennium, the importance of international trade and investment will increase. Canada's future prosperity depends on a smoothly functioning, rules-based international trade system. Continued dialogue and consultations with Canadians will enable the Government to ensure that Canada's trade policy objectives and priorities address the concerns and meet the needs of Canadians.